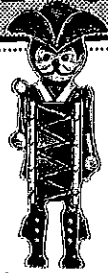


La voix Municipale



Jeudi 22 décembre 2011
volume 28, numéro 09

LE MUNICIPAL EN BREF...

Voici le résumé des assemblées du conseil municipal tenues les 5 et 19 décembre.

Le Ministère des Affaires Municipales a approuvé le règlement sur le code d'éthique et de déontologie adopté par le conseil municipal qui avait été adopté en novembre dernier. Les élus ont également suivi la formation obligatoire qui a été donnée à l'Ascension le 18 novembre dernier.

Le rapport du maire 2011 a été déposé à l'assemblée du 5 décembre et il a été distribué dans chaque foyer. Il annonçait entre autre l'adoption du budget 2012 qui a été voté le 19 décembre dernier.

Le rapport des indicateurs de gestion a été déposé à l'assemblée du 5 décembre dernier. Vous trouverez dans ce bulletin un résumé de ces indicateurs.

Les élus municipaux ont voté une résolution demandant au ministère des Transports d'assumer à nouveau la prise en charge des cours d'eau. Constamment normées et surveillées dans leurs travaux, plusieurs municipalités ont fait de même puisqu'elles sont soumises à des contraintes fort compliquées et onéreuses pour obtenir des certificats, diverses autorisations et réaliser des travaux dans un trop court délai. Ayant hérité contre leur volonté de cette nouvelle responsabilité, les municipalités dont celle de Sainte Monique compte s'opposer au maintien de cette mesure.

Le conseil a adopté un règlement (312-11) concernant la vidange des boues de fosse septique. Le service sera dispensé dès 2012 par la Régie des Matières Résiduelles (RMR) dont la compétence dans ce domaine lui a été conférée par le gouvernement, au même titre que la sécurité incendie lors de la formation des régies en sécurité incendie. L'intervalle des collectes a fait l'objet d'un article dans un récent bulletin municipal et la RMR a publié un opuscule faisant l'objet des questions les plus fréquemment posées dans ce domaine.

Un exemplaire de ce document est disponible à la municipalité. Quant au coût du service, il en est fait mention dans le résumé du budget 2012 qui fait l'objet d'un article dans le présent bulletin.

Voici le calendrier des séances régulières du conseil municipal de Sainte Monique pour l'année **2012**. Les dates retenues, à quelques exceptions près, correspondent au 1^{er} lundi de chaque mois, sauf pour les séances de juillet et de septembre qui se tiendront le mardi au lieu du lundi. Les dates ci-après n'excluent pas la tenue de séances d'ajournement ou d'assemblées spéciales.

9 janvier

5 mars

7 Mai

3 Juillet

4 septembre

5 novembre

6 février

2 avril

4 juin

6 août

1 octobre

3 décembre



ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le gouvernement du Québec a adopté la loi 27 reconnaissant le caractère collectif de l'eau. Suite à cette loi, le ministère des Affaires Municipales a émis une directive en vue d'établir une stratégie connue sous le nom de "Stratégie québécoise d'économie d'eau potable". Parmi les objectifs de la stratégie, il est prévu de réduire de 20% la quantité d'eau consommée en moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001 qui fait office d'année de référence. On calcule actuellement que la consommation moyenne par personne est de 770 litres, qu'elle doit être ramenée à 700 litres ou moins par personne par jour au 1^{er} avril 2014 et à moins de 620 litres au 1^{er} avril 2017.

Il est prévu de réduire le taux de fuites à un maximum de 20% du volume d'eau distribuée et de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite.

Cette directive vise tous les usagers qui prélèvent de l'eau à partir d'un système municipal de distribution d'eau. De cette directive, 5 mesures s'adressent aux municipalités et le gouvernement prend 5 engagements dans cette orientation. Faute d'atteindre ces objectifs, il pourrait être imposé aux municipalités certaines contraintes dont celle de devoir installer des compteurs d'eau. A moins d'une situation tout à fait imprévue, la municipalité de Ste Monique est déjà en mesure de répondre à cette obligation pour trois raisons : en premier lieu les travaux de remplacement des conduites réalisés en 2010 et 2011 qui ont éliminé des fuites, deuxièmement le programme de recherches de fuites d'eau effectué avant ces travaux et enfin la collaboration de la population suite à l'adoption du règlement d'économie d'eau potable.

Pour vous permettre d'en saisir l'importance, la consommation d'eau potable a diminué de 46,500 mètres³ (46,500,000 litres) de 2008 à 2009 et de 1818 mètres³ (1,818,000 litres) de 2009 à 2010. La consommation d'eau en 2010 a été de 197 574 m³ soit une moyenne de 582 litres par personne par jour. Le ratio exigé est déjà atteint en maintenant le cap mais il est possible de faire mieux et de poursuivre les efforts d'économie d'eau potable, la solution étant entre les mains de tous les usagers.

LE BUDGET 2012

Le conseil municipal a déposé à l'assemblée du 19 décembre dernier le contenu des prévisions budgétaires pour l'année 2012. Dans le but de vous en faire connaître le détail, vous trouverez les notes se rapportant aux différents postes budgétaires pour l'année 2012. Quelques explications sont ajoutées quant au contenu de certains postes de dépenses et de revenus. En voici le résumé...

REVENUS

Taxes

| | |
|---------------------------|--------------|
| Taxes foncières générales | 428 506 \$ |
| Aqueduc et égout | 206 675 |
| Vidanges | 97 475 |
| Déneigement | <u>5 200</u> |
| | 737 856 |

Transferts

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Compensation école primaire | 12 300 |
| Remboursement TVQ | 60 300 |
| Revenus de barrage (Alcan) | 911 426 |
| Entretien réseau routier | 56 339 |
| Remplacement de conduites | 136 488 |
| Amélioration réseau routier | 10 000 |
| Subvention eau Potable | 289 000 |
| Terres publiques | 32 689 |
| Immeubles fédéraux | <u>1 516</u> |
| | 1 510 058 |

Autres revenus locaux 48 400

Total des revenus 2 296 314 \$

DÉPENSES

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Administration générale | 315 749 \$ |
| Sécurité publique | 150 038 |
| Voirie Municipale | 399 100 |
| Hygiène du milieu | 199 225 |
| Urbanisme et territoire | 69 536 |
| Loisir et culture | 84 500 |
| Immeubles, véhicules, immob | 204 432 |
| Financement | <u>873 734</u> |

Total des dépenses 2 296 314 \$

Voici le détail de certains postes ou ce qu'ils regroupent, d'abord dans les **revenus**...

Compensation école : montant versé à titre d'en-lieu (substitut) de taxe sur les immeubles d'enseignement. (école primaire).

Remboursement TVQ : revenu découlant du remboursement partiel de la taxe de vente du Québec aux municipalités.

Revenus de barrage : compensation financière versée selon l'article 222 de la fiscalité municipale (barrage société Rio Tinto Alcan).

Réseau routier : montant forfaitaire attribué depuis la cession de l'entretien des chemins aux municipalités par le ministère des Transports.

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION FACULTATIFS 2010

| | | 2010 | 2009 | 2008 |
|--|----|-----------|------------|-----------|
| RESSOURCES HUMAINES | | | | |
| Taux de rétention des nouveaux employés réguliers | 1 | 100,00 % | S.O. | S.O. |
| Taux de présence au travail des employés réguliers | 2 | 104,00 % | 103,00 **% | S.O. |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | | | | |
| Sécurité incendie | | | | |
| Coût de l'activité sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a) | 3 | 0,10 \$ | 0,12 \$ | 0,16 \$ |
| Coût de l'activité sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b) | 4 | 0,12 \$ | 0,14 \$ | 0,18 \$ |
| Délai de réponse moyen pour les feux de bâtiments | 5 | min | min | min |
| Pourcentage des logements résidentiels inspectés | 6 | 19,17 % | 19,53 % | 19,68 % |
| LOISIRS ET CULTURE | | | | |
| Activités récréatives et culturelles | | | | |
| Coût des activités culturelles par habitant (a) | 7 | \$ | \$ | \$ |
| Coût des activités culturelles par habitant (b) | 8 | \$ | \$ | \$ |
| Coût des activités récréatives par habitant (a) | 9 | 33,72 \$ | 92,84 \$ | 142,77 \$ |
| Coût des activités récréatives par habitant (b) | 10 | 94,40 \$ | 153,53 \$ | 204,13 \$ |
| Bibliothèques | | | | |
| Effort d'acquisition de documents | 11 | 2,92 \$ | 6,30 \$ | 6,27 \$ |
| Indice d'utilisation | 12 | 2,97 doc. | 3,07 doc. | 3,45 doc. |
| Inventaire par habitant | 13 | 4,55 doc. | 3,71 doc. | 3,73 doc. |
| HYGIÈNE DU MILIEU | | | | |
| Collecte, transport et élimination des matières résiduelles | | | | |
| Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a) | 14 | 252,13 \$ | 211,43 \$ | 152,52 \$ |
| Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b) | 15 | 252,13 \$ | 211,43 \$ | 152,52 \$ |
| Matières recyclables (collecte sélective) recueillies par habitant | 16 | t | t | t |
| Effort de recyclage | 17 | % | % | % |

(a) Charges avant amortissement

(b) Charges

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES 2010

| | | 2010 | 2009 | 2008 |
|--|----|----------|----------|----------|
| TRANSPORT ROUTIER | | | | |
| Voirie municipale | | | | |
| Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a) | 1 | 5 809 \$ | 4 097 \$ | 6 148 \$ |
| Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b) | 2 | 6 469 \$ | 4 931 \$ | 6 960 \$ |
| Enlèvement de la neige | | | | |
| Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a) | 3 | 2 354 \$ | 2 030 \$ | 1 833 \$ |
| Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b) | 4 | 2 354 \$ | 2 030 \$ | 1 833 \$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU | | | | |
| Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution | | | | |
| Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite | 5 | 7,8431 | 23,5294 | 39,8208 |
| Coût de distribution par kilomètre de conduite (a) | 6 | 3 626\$ | 3 021 \$ | 4 731 \$ |
| Coût de distribution par kilomètre de conduite (b) | 7 | 11 048\$ | 7 096 \$ | 8 922 \$ |
| Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a) | 8 | 0,02\$ | 0,06 \$ | 0,04 \$ |
| Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b) | 9 | 0,02\$ | 0,06 \$ | 0,04 \$ |
| Coût de distribution par mètre cube d'eau (a) | 10 | 0,47\$ | 0,39 \$ | 0,39 \$ |
| Coût de distribution par mètre cube d'eau (b) | 11 | 1,43\$ | 0,91 \$ | 0,73 \$ |
| Traitement des eaux usées et réseaux d'égout | | | | |
| Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a) | 12 | S.O. | S.O. | S.O. |
| Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b) | 13 | S.O. | S.O. | S.O. |
| Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a) | 14 | S.O. | 3 920 \$ | 7 388 \$ |
| Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b) | 15 | S.O. | 3 920 \$ | 7 388 \$ |
| SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE | | | | |
| Pourcentage du service de la dette | 16 | 16,18% | 16,14 % | 10,68 % |
| Pourcentage d'endettement | 17 | 59,97% | 32,34 % | 60,04 % |
| RESSOURCES HUMAINES | | | | |
| Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale | 18 | 3,13% | 5,04 % | 3,93 % |
| Effort de formation par employé | 19 | 41,11h | 65,00 h | 30,95 h |
| Durée moyenne des lésions professionnelles | 20 | S.O. | S.O. | S.O. |
| Taux de départs potentiels à la retraite | 21 | 33,33% | 16,67 % | 16,67 % |

(a) Charges avant amortissement

(b) Charges

Dans le but de favoriser une meilleure compréhension de ce rapport, celui-ci devrait être consulté dans sa version intégrale et faire l'objet de comparaisons quant aux statistiques publiées dans les rapports des années antérieures. Il est reconnu que les résultats statistiques fournis dans un intervalle donné ne traduisent pas toujours les difficultés rencontrées, le savoir-faire d'une municipalité à gérer son patrimoine. La comparaison des résultats d'une municipalité à une autre à l'aide des facteurs (indicateurs de gestion) ne saurait garantir avec certitude l'évolution, le niveau de performance ou de bonne gestion si on ne tient pas compte de toutes les circonstances qui peuvent influencer les décisions d'une municipalité. Plusieurs obligations d'ordre légal, culturel, socio économique ou récréotouristique influencent le cours des événements dans le milieu municipal.

Remplacement des conduites : partie de subvention accordée sur une période de 10 ans par le Ministère des Affaires Municipales suite aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout (Préco) effectués en 2010 et 2011.

Subvention eau potable : partie subventionnée sur une période de 10 ans des travaux d'amélioration du réseau de distribution de l'eau potable; travaux réalisés en 2009.

Terres publiques : compensation versée par le gouvernement du Québec sur les lots publics lui appartenant.

Immeubles fédéraux : bureau de poste.

Autres revenus locaux: émission des permis de rénovation et/ou construction, droits de mutation, location de locaux, intérêts sur arrérages de taxes, vente d'emplacements, contraventions.

Voici le regroupement des postes inscrits aux dépenses...

Administration générale : rémunération des membres du conseil, frais de représentation, services légaux et juridiques, salaires des employés de bureau, assurances générales, fournitures de bureau, frais de poste et téléphone, vérificateurs, service d'évaluation, système informatique, avantages sociaux, chauffage et électricité des bâtiments.

Sécurité publique: service incendie comprenant la contribution à la régie en sécurité incendie du secteur nord, la formation des pompiers, contribution au service de la Sûreté du Québec, brigadier scolaire.

Voirie municipale: travaux routiers, entretien des chemins d'été et d'hiver, déneigement des stationnements, éclairage des rues, main d'œuvre.

Hygiène du milieu: traitement de l'eau et analyses diverses, distribution de l'eau et entretien du réseau d'aqueduc, électricité des divers équipements, entretien du réseau d'égout, collecte des déchets et des matières recyclables.

Urbanisme et mise en valeur du territoire: contributions au schéma d'aménagement, honoraires professionnels (arpenteurs, notaires, inspections, émission de permis), contributions aux organismes de logements locaux, entretien des espaces verts.

Loisirs et culture: contributions aux organismes locaux, commandites, soutien aux services de loisirs municipaux dont la bibliothèque, la patinoire, la maison des jeunes et la coopérative jeunesse de services, Age d'Or, etc.

Édifices, véhicules, immobilisation: Électricité et chauffage, entretien des immeubles, achat et entretien des véhicules, immobilisations, entretien et aménagement des parcs.

Financement: remboursement des divers emprunts municipaux (capital et intérêts), frais de financement temporaire.

TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2012

La valeur du rôle d'évaluation pour l'année 2012, tel que déposé en septembre dernier est de 50,412,500. Le taux de la taxe foncière en 2012 est de **85 ¢ du 100 \$ d'évaluation**, réparti de la façon suivante :

| | | |
|-------------------|-------------|------------------------|
| Taux de base de | 59 ¢ | du 100 \$ d'évaluation |
| Sécurité publique | 17 ¢ | du 100 \$ " |
| Sécurité incendie | 09 ¢ | du 100 \$ " |
| | <u>85 ¢</u> | <u>du 100 \$ "</u> |

Taxes de services

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Aqueduc, tous les secteurs | 372 \$ /année |
| Égout secteur urbain | 213 " |
| Vidanges (ordures et recyclage) | 225 " |
| Ordures chalets saisonnier | 113 " |
| Chemin des Patriotes | 178 " |
| Déneigement | 100 " |
| ICI commerce | 419 " |
| ICI ferme | 275 " |
| ICI saisonnier | 209.50 " |
| Boue septique (résidentiel) | 61.50 " |
| Boue septique (chalet) | 30.75 " |

Modalités de versement

Tout compte de taxes de 500 \$ et moins sera payable en un seul versement au plus tard le 20 mars 2012.

Pour les comptes de taxes de plus de 500 \$, ceux-ci sont payables en trois (3) versements égaux et ce, sans intérêts, s'ils sont payés au plus tard à la date d'échéance indiquée sur les coupons de versement. Les dates prescrites seront les suivantes pour 2012 :...

- 1^{er} versement : 20 mars
2^{ème} versement : 07 juin
3^{ème} versement : 07 septembre



Pour une résidence évaluée à 100 000 \$ dans le secteur urbain, le compte de taxes sera de 1,660 \$. Dans les secteurs non urbains desservis par le réseau d'aqueduc, service de vidanges et la vidange des boues de fosse septique, le compte sera de 1,508.50 \$.

Dans cette présentation, les élus ont voulu souligner de façon particulière les charges qui sont imposées à la municipalité et que celle-ci doit facturer à ses contribuables. C'est le cas entre autre du service de police qui représente 17 ¢ du 100 \$ d'évaluation dans le taux foncier alors que le service de sécurité incendie associé à la régie intermunicipale du secteur nord représente 9 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Les hausses successives de ces services sont depuis longtemps attribuées à la municipalité alors qu'à la source, ces charges lui sont imposées sans qu'elle ait le pouvoir d'en modifier le montant. Les taxes de services qui étaient déjà existantes en 2011 n'auront subi aucune autre augmentation en 2012. Dans le cadre des services de collecte des ordures, du service de recyclage et de la vidange de boues de fosse septique, la municipalité facture au citoyen strictement ce que lui charge la MRC.



CLINIQUE MÉDICALE

C'est en avril prochain que la clinique médicale de Ste Monique devrait accueillir deux médecins résidents (stage de formation en dernière année de médecine) qui seront accompagnés d'un médecin chevronné à raison d'une journée à toutes les trois semaines. La clientèle des deux municipalités visées par ce futur service sera celle de Saint-Henri-de-Taillon et de Sainte Monique. Il n'y aura aucune publicité de faite à ce sujet. Les patients se présenteront à la clinique après avoir pris un rendez-vous avec la clinique. Les médecins de la clinique ne prendront pas en charge les patients si leur état nécessite un suivi hospitalier, ils vont orienter les patients ou essayer de trouver en clinique un médecin de famille pour ces patients s'ils n'en ont pas. Toutefois, même si vous avez un médecin de famille, il est possible de prendre rendez-vous pour une consultation comme dans le cas d'une grippe ou autre. Les organisateurs de ce futur service médical ont demandé que l'on puisse attribuer un nom à la clinique de Sainte Monique dans lequel on pourrait trouver le mot "communautaire" ou une appellation qui aurait une connotation évoquant fortement ce concept de clinique. Si vous avez une suggestion, appelez-nous! (347-3592)

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL



C'est avec joie que nous vous adressons ces quelques lignes, dans l'esprit de Noël et des fêtes qui clôtureront l'année 2011. Que nos meilleurs vœux vous accompagnent et puissent rendre vos foyers prospères en 2012. Merci d'avoir assisté aux assemblées publiques et d'avoir participé à la bonne marche de notre municipalité par vos commentaires et vos recommandations. Nous adressons nos vœux traditionnels de bonne santé, bonheur et prospérité à tous nos citoyens et que la nouvelle année vous soit profitable à tous égards.

Le conseil municipal



APPUI AUX ENTREPRISES LOCALES...

Il ne reste que peu d'espace dans ce bulletin pour vous partager un message d'intérêt suite à la demande expresse d'une dame sensible qui voulait manifester son intérêt en vue d'encourager les commerçants locaux. Dans le but d'éviter toute spéculation sur l'identité de la fée des étoiles, écrivons-le ainsi...

Le Père Noël a eu un bris sur son traîneau, il lui fallait quelques clous qu'il a pris pour le réparer chez Lachance Pièces d'Autos. Son gros sac était percé, il l'a fait raccommoder chez Toiles Ste Monique. Pour se chauffer, il est allé chez Industries TLT pour se chauffer avec quelques morceaux de bois de plancher. Les travaux terminés, il a eu faim... Imaginez, DJ Tremblay épicerie ouvert! On ne sait pas ce qu'il a acheté mais il en a pris plus que moins, le voyage était long. Merci à tous les commerçants de Ste Monique pour cet encouragement sinon le Père Noël n'aurait pas livré de cadeaux cette année... Et si tous les services n'avaient pas été là, même les citoyens auraient dû aller assez loin pour les avoir...

Alors le Père Noël vous exhorte à encourager tous vos commerçants locaux afin que rien ne se perde car une fois que c'est perdu, c'est là qu'on apprécie ce que l'on avait.